



**LILO SOUS LA MÈRE
ET CONTA'M**
présentent

**FORMATION
INITIATION AU DOUBLAGE
EN OCCITAN**

INITIATION AU DOUBLAGE EN OCCITAN

Se former à la technique du doublage et au jeu d'acteur

À destination de locuteurs occitans en sympathie avec l'univers artistique, ce stage propose de travailler sous la direction de Laurent Labadie, directeur d'acteurs de Conta'm, association spécialisée dans le doublage de films.

PUBLIC

Locuteurs occitans sans lien évident ou professionnel avec le jeu

OBJECTIFS

- Connaître l'environnement technique du doublage
- Positionner sa voix, explorer les registres vocaux
- Maîtriser le jeu de l'acteur face au micro
- Acquérir une aisance dans la technique doublage

PRÉ-REQUIS

- Personnes qui parlent et lisent l'occitan couramment
- Sensibilité artistique

DURÉE

Session de 4 jours, soit 30 heures

CONTENU DÉTAILLÉ

Première session de 2 jours : préparation au doublage

MATIN

9H /10H : **Échauffement physique et vocal.**

10H/12H30 : **Découvrir sa voix, ses capacités, et la manière de l'utiliser avec pertinence.**

Travail d'acteur sur les registres d'interprétation pour le dessin animé. Travailler sur les sentiments, la justesse et l'engagement au service d'un personnage existant.

PAUSE DÉJEUNER : **Repas en commun**

APRÈS-MIDI

14H/15H30 : **Perfectionnement à l'occitan**

Travail de lecture rigoureuse en occitan, justesse dialectale, prononciation, articulation, rythme.

15H30/18H : **Retour plateau** extraits de films à restituer de manière fidèle à l'original. Analyser son personnage et son environnement afin d'adapter la voix et les émotions à la situation.

18H : **Bilan de la journée**

DÎNER : **Repas en commun**

20H30 : **Projection d'un dessin-animé en occitan de Conta'm.**

DURÉE
4 jours (30 h)

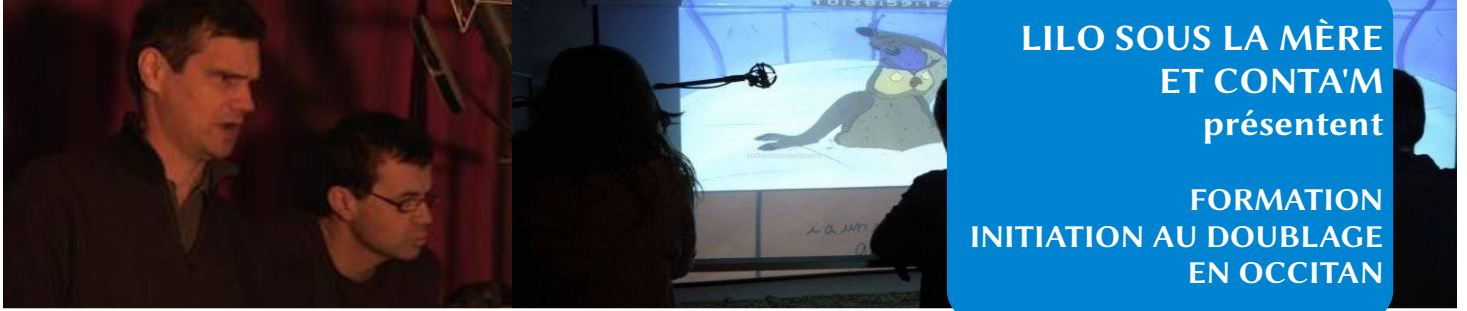
DATES
Du 28 au 31 mai 2015

LIEU
2 jours à Neuvic-sur-L'Isle (24)
Et 2 jours à Pontacq (64)

EFFECTIF
8 stagiaires

ANIMATEURS
Laurent LABADIE,
Directeur d'acteurs
Sophie GILLET,
Ingénieure du son
Ludovic GILLET,
Administrateur de production





LILO SOUS LA MÈRE ET CONTA'M présentent

FORMATION INITIATION AU DOUBLAGE EN OCCITAN

Seconde session de 2 jours : doublage en studio d'enregistrement

Premier jour

MATIN

9H / 12H30 : **Par l'association Conta'm**

Présentation de la chaîne du doublage audiovisuel
apprentissage des techniques et codes liés à la bande rythmographique
Placement de la voix, le micro
Le rythme, la respiration

PAUSE DÉJEUNER : **Repas en commun**

APRÈS-MIDI

14H/18H : **Entraînements**

Les Ambiances sonores
Entraînement à la lecture synchrone
Direction d'acteur
Doublage d'extraits de dessins-animés et films en occitan.
18H : **Bilan de la journée.**

DÎNER : **Repas en commun**

Deuxième jour

MATIN

9H / 12H30 : **Par l'association Conta'm**

Entraînement à la lecture synchrone
Exploration des possibilités vocales de l'acteur, modifier sa voix
Doublage d'extraits de dessins-animés et films en occitan

PAUSE DÉJEUNER : **Repas en commun**

APRÈS-MIDI

14H/18H : **Entraînements**

Entraînement à la lecture synchrone
Exploration des possibilités vocales de l'acteur, modifier sa voix
Doublage d'extraits de dessins-animés et films en occitan.
18H : **Bilan du stage.**

Cette formation peut être prise en charge dans le cadre de la formation continue (DIF, plan de formation ou plan de professionnalisation). Nos partenaires, les Centres de Formation Professionnelle Occitans d'Aquitaine et de Midi-Pyrénées vous conseillent et vous accompagnent dans vos démarches auprès des Organismes Collecteurs (OPCA) ou du Pôle Emploi.

INFORMATIONS, INSCRIPTIONS

Compagnie Lilo
2, rue des tilleuls
24350 MENSIGNAC
05 53 03 52 17
compagnie.lilo@gmail.com

FINANCEMENTS

Contactez le CFPO
de votre région :
[CFPO Aquitaine](#)
05 59 67 20 75 (Orthez)
[CFPO Midi-Pyrénées](#)
05 61 23 99 51 (Toulouse)



Formation professionnelle – Financement

Quelle que soit votre situation professionnelle, des solutions de financement existent.

Vous êtes salarié-e au régime général

(CDI ou CDD, y compris emplois aidés)

Il existe des dispositifs liés à l'employeur (plan de formation d'entreprise) ou au salarié (congrés individuel de formation, droit individuel à la formation...).

Dans tous les cas un départ en formation se fait suite à une concertation entre le salariés et son employeur.

Renseignez-vous auprès de votre employeur ou de votre OPCA*.

Vous êtes intermittent-e du spectacle

L'OPCA* qui gère vos droits à la formation est exclusivement l'AFDAS. Suivant le type de formation que vous souhaitez suivre, vous pouvez vous appuyer sur différents dispositifs (plan de formation intermittent, droit individuel à la formation, congé individuel de formation...).

Renseignez-vous auprès de votre délégation régionale de l'AFDAS.

Vous êtes demandeur-se d'emploi non intermittent-e

La région Aquitaine peut prendre en charge les coûts de formation et parfois une indemnité pour les demandeurs d'emploi, à travers le programme régional qualifiant (PRF).

Les formations qui sont inscrites à ce programme sont signalées par la mention « Demandeurs d'emploi ». Contactez-nous pour plus d'informations.

La réforme de la formation professionnelle de novembre 2009 a déterminé de nouvelles possibilités de financement pour les demandeurs d'emploi. Ainsi la possibilité du droit individuel à la formation (DIF) vous permet dorénavant de conserver vos droits lorsque vous quittez votre employeur.

Le Pôle Emploi, à travers différents dispositifs, peut compléter ce DIF porté ou prendre en charge entièrement des modules de formation.

Renseignez-vous auprès de votre conseiller Pôle Emploi.

Le droit individuel à la formation (DIF) ?

Il concerne tous les professionnels travaillant ou ayant travaillé depuis 2005.

Il s'agit d'un crédit de formation annuel, cumulable et plafonné à 120 heures. La capitalisation est de 20 heures de formation par an pour un contrat plein.

Il est à noter que pour les intermittents du spectacle, le DIF peut être utilisé pendant une période de carence et n'en génère aucune. Les OPCA ont déterminé des domaines de formation prioritaire pour les DIF.

Pour plus d'information et un état personnalisé de vos droits, renseignez-vous auprès de votre employeur (pour les salariés permanents) ou de votre OPCA (pour les intermittents).

* Un OPCA est un collecteur de fonds agréé par les pouvoirs publics. Il mutualise les contributions financières des entreprises adhérentes au service de la formation continue des salariés.

Dans le domaine culturel, les principaux OPCA sont : l'AFDAS pour le spectacle, le cinéma, l'audiovisuel, la publicité et les loisirs et UNIFORMATION pour l'économie sociale.

Informations pratiques : Contacter le CFPO de votre région

[CFPO Aquitaine](#) : 05 59 67 20 75 (Orthez)

[CFPO Midi-Pyrénées](#) : 05 61 23 99 51 (Toulouse)



Compagnie Lilo

2, rue des tilleuls – 24350 MENSIGNAC

Tél. : 05 53 03 52 17 / 06 38 80 03 56 – Courriel : compagnie.lilo@gmail.com